

Arts et techniques de la bijouterie joaillerie



Le CAP prépare au métier de bijoutier-joaillier. Celui-ci doit être capable de concevoir, dessiner, estimer un bijou, mais également de le fabriquer par la fonte des métaux, la composition des alliages, la réalisation de maquette, le perçage, le fraisage, le sertissage et le polissage.

Le titulaire du C.A.P. est un professionnel qui maîtrise l'exécution du bijou et du joyau. Il intervient dans la préparation de maquettes.

Il œuvre dans la fabrication, le montage et la réparation de bijoux et de joyaux. Il est capable sous la direction du chef d'atelier, de préparer les matières d'œuvre et de mener à bien la réalisation d'un produit.

Il est également capable de gérer le compte poids, d'utiliser avec une compétence parfaite tous les outils nécessaires à l'exercice de son métier et de participer à l'organisation de l'atelier.

Précis et minutieux, le bijoutier-joaillier doit avoir une sensibilité artistique, un sens des volumes qui lui permet de reproduire et réparer des bijoux anciens, comme d'imaginer ses propres créations.

Ses connaissances dans les domaines techniques de la bijouterie en font un professionnel reconnu.

Débouchés

Au terme de son cursus, le titulaire du brevet des métiers d'art pourra intégrer la vie professionnelle.

Le titulaire du C.A.P exerce son métier sous l'autorité et l'encadrement du responsable d'atelier, de l'artisan (ou du chef d'entreprise). Dans l'entreprise, après plusieurs années d'exercice professionnel, il pourra se voir confier des tâches plus complexes.

Du magasin-atelier personnel à l'industrie du luxe, ses possibilités seront multiples pour exprimer son sens artistique aussi bien que ses savoir-faire d'« artisan de la lumière ».

Accès à la formation

Après une classe de 3ème

Programme

Disciplines et activités	1 ^{ère} Année	2 ^{ème} Année
Enseignement technologique et professionnel	17h	17h
Français, histoire-géographie	4h30	4h
Mathématiques Sciences	4h	3h30
Langue vivante	2h	2h30
Arts appliqués-cultures artistiques	2h	2h
Education physique et sportive	2h30	2h30
Prévention –santé- environnement	1h	1h30
Période de formation en milieu professionnel	6 semaines	6 semaines
Enseignements facultatifs		
Atelier d'expression artistique	2h	2h
Atelier Education physique et sportive	2h	2h

Enseignements professionnels

- Arts appliqués : dessin artistique, dessin technique, histoire de l'art.
- Connaissance des matériaux : métaux précieux, gemmes ...
- Organisation d'un atelier, connaissance des outils et des machines.



- Techniques de préparation, de finition, de séparation, d'assemblage et de mise en forme.
- Mises en pierre.
- Education esthétique.
- Vie sociale et professionnelle

Stages

Les "stages" appelés périodes de formation en entreprise, durent 12 semaines.

La formation en milieu professionnel doit permettre à l'élève d'acquérir et de mettre en œuvre des compétences en termes de savoir-faire et de savoir-être. Les activités confiées doivent être en adéquation avec celles qui sont définies dans le référentiel des activités professionnelles. Au cours de la deuxième année de formation, la période de formation en milieu professionnel fournit le cadre et les supports des évaluations prévues en entreprise dans le cadre du contrôle en cours de formation. Pendant la période de formation en milieu professionnel, le candidat a obligatoirement la qualité d'élève stagiaire, et non de salarié. L'élève reste sous la responsabilité pédagogique de l'équipe des professeurs chargés de la section. Ces derniers effectuent des visites au sein de l'entreprise afin d'y rencontrer le responsable de la formation et ainsi, d'assurer un suivi efficace de l'élève.

Examen

Unités professionnelles :

- Analyse d'une situation professionnelle : coeff. 6 (dont 1 pour vie sociale et professionnelle)
- Réalisations techniques : coeff. 10

Unités d'enseignement général :

- Français, histoire-géographie – éducation civique coeff. 3
- Mathématiques– Sciences physiques, coeff. 2
- Education physique et sportive, coeff. 1
- Epreuve facultative : Langue vivante étrangère

Statistiques

En 2012, dans l'académie de Montpellier : 4 candidats inscrits, 4 présents, 4 admis (soit 100% de réussite).

En 2013, dans l'académie de Montpellier : 7 candidats inscrits, 6 présents, 5 admis (soit 83.33 % de réussite).

Pas de statistiques pour la session 2014

En 2015 dans l'académie de Montpellier 7 candidats inscrits, 7 présents, 5 admis (soit 71.43 % de réussite).

En 2016 dans l'académie de Montpellier 7 candidats inscrits, 7 présents, 4 admis (soit 57.14 % de réussite).

Poursuites d'études

La majorité des titulaires de CAP s'engagent dans la vie active. Pour se spécialiser davantage, ils peuvent aller en formation complémentaire (MC, FCIL) ou, tout en travaillant, obtenir une qualification professionnelle supérieure en préparant un BP ou un BM. Dans certains cas, ils peuvent aussi préparer un BACPRO en lycée professionnel ou en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

Principales poursuites d'études

- Brevet des Métiers d'Art (BMA) «Art du bijou et du joyau», mention complémentaire joaillerie
- CAP en complémentarité : polissage ou sertissage

Pour connaître les poursuites d'études envisageables en Languedoc-Roussillon, consultez les guides régionaux.

Où se former en Languedoc Roussillon

30 Nîmes

IRFMA du Gard **A**

A Formation en apprentissage

En savoir plus

Consultez les documents Onisep :

- Guides régionaux « Après la 3e »
- Dossier « Le dico des métiers »
- Les fiches métiers
- Parcours : les métiers de l'artisanat d'art
- Après un CAP ou un BEP

Vous les trouverez au CDI de votre établissement ou au Centre d'Information et d'Orientation (CIO)

N'hésitez pas à rencontrer un conseiller d'orientation-psychologue.